

La satisfaction des français par rapport aux équipements sportifs

Une approche territoriale et de développement durable

La réunion du 16 décembre 2004 sur l'accueil des différents publics organisée par AIRES, les résultats de l'enquête AIRES/IPSOS 2005 sur la satisfaction des français par rapport aux équipements sportifs, les Etats Généraux du Sport (EGS) de Meudon¹ et l'acquit de AIRES permettent quelques constats forts.

Les différents types de pratiques

Il est unanimement souligné la nécessité de prendre en compte les diverses demandes (scolaires, sportifs, loisir-santé...) et de ne pas opposer les nouvelles demandes aux traditionnelles, les pratiquants entre eux et les sportifs au reste de la population.

La question est : comment répondre à ces diverses demandes difficiles à cerner car il y a un double jeu entre les demandes exprimées, flexibles, et une structure de l'offre qui, d'une certaine manière renforce, fait s'exprimer de nouvelles formes de « besoins », organise la demande sociale. On est sur un rapport dialectique extrêmement complexe.

La demande loisir-santé explose, mais elle est difficile à appréhender car multiforme et évolutive. Les questions portent notamment sur la place que les maîtres d'ouvrage publics vont lui accorder (les considéreront-ils comme relevant du service public ?), sur sa cohabitation avec les autres pratiques dans un même établissement, sur l'incidence du développement de la gestion déléguée. Les réponses peuvent être différentes selon les choix politiques.

Pratiques de proximité

Les nouvelles demandes sont le plus souvent de « proximité », notion essentielle pour que le temps non contraint devienne réellement du temps libre et que l'accessibilité de tous soit assurée.

Elles peuvent être exprimées ou potentielles et révélées lors de la création d'un équipement.

La question du libre accès a été posée aux EGS de Meudon. C'est un vrai sujet de réflexion. Est-ce possible ? Pour quels types d'équipements ? Quelles réponses aux questions de la sécurité des usagers, de la sauvegarde des équipements, de la responsabilité du maître d'ouvrage ?

¹ La ville de Meudon, adhérente de AIRES a organisé le 15/10/05 une réunion publique de restitution-débat, à la quelle nous avons participé, des groupes de travail mis en place pour dresser un état des lieux des pratiques sportives, cerner les attentes et orienter les choix pour l'avenir.

Rôle social

Le potentiel social du sport est unanimement reconnu. Mais il manque une étude le mettant en évidence à partir de l'analyse de cas réels.

La nécessité de faire des installations des centres de vie mixtes, fortement affirmée lors de la réunion et des EGS de Meudon, n'apparaît pas clairement dans l'enquête AIRES/IPSOS. Attentes individuelles et intérêt général ne coïncident pas forcément. Il appartient aux élus de les concilier au profit de la collectivité.

D'après l'enquête, les usagers sont davantage des hommes, des jeunes (moins de 50 ans), issus d'un milieu social aisé ou intermédiaire, vivant en famille, pratiquant régulièrement une activité sportive (au moins une fois par semaine) et ce, à titre de loisirs/santé.

Dans le cadre du service public, des efforts restent à faire pour que les installations soient accessibles et fréquentées par toutes les catégories de la population.

Déficit d'installations

Il est fortement affirmé. (Il apparaît cependant moins nettement dans les résultats de l'enquête AIRES/IPSOS²).

Il conviendrait d'examiner de plus près les difficultés dénoncées, la vraie question étant celle de l'accessibilité sous tous ses aspects³.

Sont-elles dues simplement un « déficit » d'installations, première raison invoquée, où est-ce plus complexe ? Il convient dans chaque cas de s'interroger sur :

- la réalité des sur-occupations : y-a-il un contrôle des fréquentations effectives ? Les sur-occupations se manifestent-elles à certains moments de la journée, à certaines périodes ?,
- la disponibilité des installations : les horaires et jours d'ouverture, la répartition des créneaux horaires, la gestion des différents publics (en simultané ou successivement), la densité d'utilisation...sont-ils optimaux ? Les plannings sont-ils adaptés en fonction des fréquentations constatées ? La mise en réseau des installations et leur gestion en temps réel grâce aux TIC ne peuvent-elles permettre une meilleure utilisation ?
- la légitimité, le dynamisme, l'adaptation aux demandes de l'offre des différentes structures utilisatrices (clubs, associations, régie directe...),
- l'accessibilité : localisation par rapport aux publics visés, desserte en particulier par des transports en commun, sécurisation des parcours,

² La quantité d'infrastructures satisfait presque ¾ des usagers. Les 4 principales installations sportives souhaitées sont des piscines, des gymnases, des espaces extérieurs aménagés et des patinoires. Les personnes pratiquant un sport avec un bon niveau réclament davantage que les autres des patinoires et des centres équestres. Les Parisiens apprécieraient un plus grand nombre de courts de tennis.

³ Un des principaux facteurs de non fréquentation selon l'enquête AIRES/IPSOS, particulièrement en milieu rural.

- les caractéristiques, fonctionnelles et techniques, des installations permettent-elles une utilisation intensive ? : sols sportifs tous temps ? éclairage électrique ?, équipements non couverts ? manque de flexibilité (dispositifs mobiles automatisés...) ?...
- les équipements intégrés à des établissements d'enseignement sont-ils accessibles aux autres publics en dehors des heures et périodes scolaires ?

Le recensement national en cours et les traitements qui seront effectués des informations recueillies permettront d'y voir plus clair. Ces informations sont localement à croiser avec d'autres informations au sein d'observatoires territoriaux.

On peut d'ores et déjà estimer qu'il y a un réel problème pour l'accueil des scolaires : difficultés de collaboration entre les communes, les départements et les régions - besoins du primaire voire des maternelles - diversification des disciplines – localisation (proximité pour éviter les pertes de temps dans un planning contraint et assurer la sécurité des élèves) et accessibilité des équipements sportifs...

Les réponses à la question de l'enquête AIRES/IPSOS posée aux parents d'enfants de 2 à 18 ans « Parmi les installations sportives, laquelle ou lesquelles votre (vos) enfant(s) a-t-il (ont-ils) fréquentées au cours des 12 derniers mois pour pratiquer un sport dans le cadre scolaire ?, laissent perplexes : piscine 42%, gymnase et salle 55%, stade 27%, espace extérieur aménagé 9%, patinoire 7%, tennis 6%, centre équestre 5%, ...aucun ou ne savent pas 25%.

Même en tenant compte des 2-5 ans (la pratique en maternelle est encore faible), des 17-18 ans qui peuvent être sortis du système scolaire et des parents qui ne savent pas à ce que font leurs enfants à l'école, il apparaît que des enfants pratiquent très peu ou pas d'activités sportives à l'école.

Les clubs sportifs rencontrent également des difficultés liées à l'émergence des pratiques de loisir (disponibilité et caractéristiques des installations). tout spécialement en piscines et patinoires.

A propos des clubs, une question est posée : doivent-ils élargir leur offre à la diversité de la demande sociale et entrer dans une logique économique. Si c'est le cas, il faut une réflexion globale incluant la fiscalité, les déclarations salariales, une offre omnisports ou monosport...

Pour ce qui est des équipements, il est clair qu'il y a un fort déficit de piscines, et ce pour tous les publics. L'enquête confirme que c'est le type d'équipement le plus fréquenté, le plus demandé par toutes les catégories de population, et souligne une insatisfaction particulière en milieu rural. Un effort tout particulier est à effectuer dans ce domaine, en commençant par une évaluation et une modernisation du parc existant.

Il y a également une demande non satisfaite en patinoires.

Les freins à la fréquentation :

L'enquête AIRES/IPSOS, au-delà du manque d'équipements, met en avant la sécurité (locaux, conditions de pratique) et les différents facteurs d'accessibilité des installations et des activités sportives : prix, emplacement, desserte en terme de transports, offre de services annexes, disponibilité, facilité d'une pratique familiale.

Qualité de service globale

Elle est une exigence générale qui ressort aussi bien de la réunion que de l'enquête et des EGS Meudon. Elle concerne bien évidemment l'hygiène et la sécurité⁴ mais beaucoup plus largement la fonctionnalité, le confort, l'ambiance.

Au-delà de la qualité des installations, l'aspect humain devient prépondérant. L'importance et l'insuffisance de la qualité de l'accueil de chacun et des familles ont été fortement soulignées. Une réflexion est à mener sur les pratiques familiales.

Le rôle des « annexes⁵ » et des services complémentaires (un des motifs d'insatisfaction souligné par l'enquête AIRES/IPSOS) est mis en évidence pour faire des installations des centres de vie.

L'enquête met en évidence une plus grande insatisfaction des usagers occasionnels vis-à-vis des conditions de pratique. Une action pour les fidéliser est à envisager alors qu'on peut estimer que les pratiquants réguliers, plus « accros » sont moins exigeants et plus centrés sur l'activité elle-même.

La qualité de service doit être conservée et même améliorée, tout au long de la vie de l'équipement, pour répondre aux évolutions de la demande et prendre en compte les progrès techniques. Cela implique d'une part une connaissance fine, précise et suivie des services rendus (sur les plans quantitatifs, qualitatifs et financiers) et de l'état des installations grâce à des évaluations et contrôles périodiques et d'autre par une maintenance programmée (aspect souligné lors des EGS de Meudon), voire des modernisations.

La gestion des installations

Cette question n'a pas été clairement évoquée, mais elle était en toile de fond.

La gestion a une incidence primordiale sur la qualité du service rendu et donc sur la fréquentation. Elle doit être souple, réactive, suivie, évaluée, adaptée régulièrement permettant une véritable politique de gestion patrimoniale, processus continu, nécessitant des investissements réguliers.

La « rentabilité » des installations sportives

Comme dans tous les débats on a parlé du « déficit » des équipements sportifs⁶. Cette question récurrente est à nos yeux mal posée.

L'objectif est d'assurer le plein emploi de tous les équipements et ce pour un coût global (investissement, fonctionnement, grosses réparations) minimum, c'est-à-dire pour un coût ramené à l'utilisateur minimal.

⁴ 1^{er} facteur de non fréquentation d'après l'enquête AIRES/IPSOS avec l'accessibilité sous ses différentes formes.

⁵ Elles constituent un élément fonctionnel essentiel pour la qualité de l'accueil, le bon déroulement des activités, la bonne gestion des plannings et des espaces. Dans la plupart des modernisations elles constituent une priorité. Un groupe de travail de AIRES réfléchit aux annexes de piscines.

⁶ essentiellement des piscines, car ces équipements, d'une part coûtent cher en fonctionnement, et d'autre part bénéficient de recettes. En fait le coût d'un passage en piscine est généralement très inférieur à celui d'un passage sur un terrain de football en gazon naturel.

Le plein emploi suppose un équipement bien programmé, bien conçu et bien géré⁷.

La rentabilité financière interne, souhaitable mais rarement possible pour les équipements sportifs, ne peut être un but en soi pour une collectivité territoriale. L'impératif de service public, se traduisant dans les plannings d'utilisation et la tarification⁸, justifie un coût social qui doit être connu et identifié dans le budget de la collectivité.

La « rentabilité » devrait être appréciée de façon large, en intégrant les retombées sur l'économie, la vie de la collectivité et l'épanouissement personnel. La difficulté à les identifier et à les évaluer les fait trop souvent oublier. Elles concourent cependant à une rentabilité globale sociale.

Public/privé

Les débats confirment les conclusions de la réflexion menée par AIREs sur la délégation de service public⁹ en 2002-3. Elle ne peut donner satisfaction que si la collectivité délégante joue son rôle et prend ses responsabilités. Le contrat doit comporter un cahier des charges clair et précis, traduisant sa politique (accueil des différents publics, tarification), et prévoir une subvention correspondant au coût social, des évaluations périodiques de l'exploitation, et des adaptations en conséquence.

Il ne faut pas opposer les secteurs public et privé, mais leurs interventions doivent se faire dans la transparence et le respect des règles de concurrence (fiscalité, déclaration salariale, mise à disposition de l'installation...).

Tout mode de gestion peut donner satisfaction à condition d'utiliser des méthodes performantes, applicables aussi bien dans le public que le privé, et que chaque acteur joue son rôle correctement.

Des équipements spécialisés, semi-spécialisés ou à vocation généraliste ?

Le débat reste ouvert. La question ne peut avoir une réponse simple. Le choix est à faire au cas par cas.

La polyvalence est tentante pour répondre à des besoins divers (EGS Meudon). Or une réelle polyvalence, théoriquement possible grâce aux matériaux, aux matériels et aux dispositifs mobiles automatisés, aujourd'hui disponibles, ne satisfait pleinement personne et a un coût en investissement et en fonctionnement¹⁰. Lorsque le bassin de vie le permet, une solution est de regrouper, dans des complexes multi-fonctionnels bien desservis, des équipements spécialisés pour créer la vie et rendre viables des services communs.

⁷ sols tous-temps, bâtiments transformables (toiture, façades ouvrantes), dispositifs mobiles automatisés permettant d'adapter à volonté et rapidement les caractéristiques des installations (gradins - fonds, murs, ailerons en piscines...), éclairage des terrains en plein air, dispositions fonctionnelles (locaux de rangement, vestiaires permettant aux arrivants de remplacer les partants sans temps mort...), planning, desserte (transports en commun, circulations douces),...

⁸ D'après l'enquête AIREs/IPSOS, les prix constituent le 1^{er} motif d'insatisfaction.

⁹ AIREs. Gestion déléguée des équipements sportifs. Conclusions. 29 octobre 2002

¹⁰ dispositions fonctionnelles, locaux de rangement, volumes, acoustique, éclairage, sécurité incendie, maintenance...

Se pose également la question, tout aussi complexe, de la mixité des publics (accueil simultané) : problèmes humains, fonctionnels, de responsabilité... Par exemple, les représentants de l'EN sont favorables à des installations spécialement conçues et réservées aux élèves aux heures scolaires, mais d'autres participants estiment néfaste une séparation des activités.

Complexité

L'accent est mis sur la complexité des pratiques sportives, des publics et du contexte en pleine évolution. Il est nécessaire de travailler à des outils de gestion de cette complexité, et d'y travailler ensemble.

Il est regretté que les travaux menés en régions et au niveau national dans le cadre des Etats Généraux du Sport et de l'élaboration du schéma des services collectifs du sport, qui ont notamment permis l'élaboration de deux guides, « Guide pratique pour la réalisation des contributions régionales » et « Diagnostic territorial de la pratique sportive, guide méthodologique » (24 septembre 1999) ne soient pas mieux exploités.

Planification

La nécessité d'une planification, où l'intercommunalité a un rôle essentiel à jouer, notamment pour les équipements structurants (fédérations sportives), apparaît clairement. Elle suppose une connaissance de la situation et donc, en particulier, des recensements suivis. Toute politique passe par une évaluation et une modernisation du patrimoine qui date, pour une bonne part, des programmes généraux d'équipement du territoire lancés par le ministère chargé des sports dans les années 70-80.

Le sport est une compétence partagée nécessitant une approche collective de l'analyse des besoins et des réponses. Cela concerne tout particulièrement les collectivités de différents niveaux, notamment pour les pratiques sportives et scolaires.

Il est nettement réaffirmé qu'il appartient aux élus locaux d'élaborer et de mettre en œuvre, dans un cadre concerté, des politiques sportives nécessitant des choix (priorités) assumés.

Une nouvelle gouvernance

La nécessité, pour les responsables territoriaux, de mieux associer toutes les parties concernées aux projets et de bien définir le rôle des différents acteurs, a été soulignée aussi bien lors de la réunion organisée par AIRES que lors des EGS de Meudon.

La question de l'évolution des structures historiques (éducation nationale, fédération sportives et clubs) a été posée.

Des politiques intégrées – Des territoires

Les aspects économiques, sociaux, de gouvernance liés aux pratiques sportives ont été soulignés, ce qui va bien dans le sens d'une approche développement durable, même si l'aspect environnemental est moins apparu (il y a là une réflexion et une action à mener).

AIRES estime, que pour une réussite la plus globale possible, la voie la plus efficace n'est pas de concevoir des projets de développement durable pour le sport, mais des projets de développement durable pour des territoires dans lesquels toutes les pratiques sportives sont intégrées pour optimiser leurs impacts et favoriser les synergies. Les activités sportives ne doivent plus être considérées uniquement sous l'angle de la pratique, mais comme un élément à part entière du développement local et de la vie des territoires.

On ne peut aller vers une adéquation entre offres et demandes qu'au niveau d'un territoire pertinent, un bassin de vie ayant une cohérence historique, géographique, économique, sociale, culturelle. On ne peut plus raisonner au niveau d'une commune et encore moins d'un équipement.

L'étude AIRES/ETD

Dans l'esprit de cette réflexion, AIRES vient d'établir un partenariat avec ETD (émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIAC ex DATAR) sur le thème :

« Pratiques sportives, lieux de pratiques sportives et développement durable des territoires ».

Il s'agit, à partir du repérage et de l'analyse de cas réels, de mettre en évidence :

- le potentiel des pratiques sportives, permises par les lieux de pratiques, pour le développement durable des territoires,
- l'intérêt d'une démarche de développement durable territorial pour la satisfaction des besoins de pratique sportive des différents publics,
- les conditions d'une réussite : comment concrétiser ce potentiel au profit de tous (démarche, outils méthodologiques, recherche...).

Les résultats de l'étude seront présentés et débattus au cours d'un colloque ouvert à tous au cours du 2^{ème} semestre 2006.

Si vous avez connaissance de cas intéressants à analyser, merci de nous les signaler à :
contact@aires.asso.fr

Roger Bonenfant

Secrétaire général de AIRES

Le 25 janvier 2006